

quartiers2030 UN NOUVEAU "CONTRAT DE VILLE" POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Depuis 2014, le territoire d'Orléans Métropole compte 10 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Le conseil métropolitain, en date du 30 mai 2024, a approuvé ce nouveau document reposant sur 6 axes : émancipation, santé-handicap-vieillesse, emploi, transition, tranquillité et un axe de transversalité.



Ce nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » a pour but de définir les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville sur la métropole et plus particulièrement sur ses 10 quartiers prioritaires pour la période 2024/2030. Son élaboration, coordonnée par Orléans Métropole, a fait l'objet d'une préparation en partenariat étroit avec l'État et les 4 communes concernées. Elle s'est également appuyée sur une large consultation des habitants, des temps de rencontre partenariaux et un séminaire avec l'ensemble des acteurs locaux de la politique de la ville.

Le Contrat de Ville : c'est quoi ?

La politique de la Ville a été créée pour réduire les inégalités entre les territoires. Outil majeur d'action publique, le Contrat de Ville est un contrat social d'égalité entre les habitants et entre les territoires. Il établit une vision commune et fixe les attendus en matière de politique de la ville menée dans les quartiers prioritaires, où la pauvreté est la plus importante. Signé pour une durée de 6 ans, il détermine les objectifs partagés et les engagements de chacun des partenaires impliqués, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en agissant contre les inégalités.

Les 10 quartiers prioritaires, que sont La Source, l'Argonne, les Blossières et Dauphine sur la commune d'Orléans (4 quartiers), le Clos de la Grande Salle, Lignerolles-Hartière, Andrillons-Ormes du mail sur la commune de Fleury-Les-Aubrais (3 quartiers), les Chaises et les 3 Fontaines sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (2 quartiers), le Pont-Bordeau sur la commune de Saint-Jean-de-Braye (un quartier), représentent plus de 31 127 habitants, soit 11 % de la population métropolitaine, avec un taux de pauvreté de 45%, contre 15% à l'échelle métropolitaine.

Outre l'État et Orléans Métropole, co-porteurs du Contrat de Ville, le contrat est signé par les communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean-de-Braye, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret et les bailleurs sociaux ayant du patrimoine locatif au sein des quartiers prioritaires. Au-delà des signataires, il associe largement tous les partenaires souhaitant être impliqués dans cette démarche, afin d'améliorer l'ensemble des politiques publiques et de créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.



Germain FOURNIER
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole
02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr

Un document adapté aux enjeux locaux

Ce nouveau Contrat de Ville prend en compte les directives de l'État et les orientations locales avec un document cadre :

- plus resserré, synthétique et simplifié
- recentré sur un nombre limité d'enjeux locaux, adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire
- avec une géographie prioritaire ajustée sur certains périmètres de quartier
- qui mobilise les moyens de droit commun de l'ensemble des partenaires publics et privés en amont des crédits spécifiques de la politique de la ville
- qui propose des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics

Quel suivi ?

Un suivi rigoureux et une évaluation régulière des actions seront réalisés pour mesurer l'efficacité et si besoin adapter les stratégies en conséquence. Des instances de pilotage, comme des comités de suivi, sont mises en place pour assurer la transparence et la cohérence des actions. Les habitants seront associés régulièrement.



orleans-metropole.fr

TOUJOURS **+** PROCHE DE VOTRE QUOTIDIEN

Germain FOURNIER
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr

Service communication de la Préfète de la Région Centre-Val de Loire : 02 38 81 40 35 / pref-communication@loiret.gouv.fr